Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec

Direction des soins infirmiers

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les Travailleurs (employés et main-d'œuvre indépendante)
Tous les médecins

EXPÉDITEURS : Marie-Michèle Jean, chef du service de la gestion de la santé et de la sécurité au travail
Nathalie Landry, conseillère cadre en prévention et contrôle des infections

DATE : Le 5 décembre 2023

OBJET : **Réintroduction obligatoire du masque de procédure dans certains secteurs des hôpitaux et CMS du CISSS de la Côte-Nord**

Considérant les éléments suivants, le Service de gestion de la santé et de sécurité au travail et le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) ont décidé de réintroduire le masque de procédure dans certains secteurs :

- Une recrudescence des cas de COVID-19 est constatée dans les milieux de soins ;
- Nous sommes au début de la saison des infections respiratoires ;
- Les usagers des hôpitaux de Baie-Comeau et Sept-Îles et des centres multiservices de santé et de services sociaux qui comptent une urgence.

Dès le 6 décembre à 8 h, le masque de procédure sera à nouveau OBLIGATOIRE :

Pour :

- Les travailleurs (employés et main-d'œuvre indépendante) ;
- Les médecins ;
- Les usagers, visiteurs, bénévoles et personnes proches aidantes.

Dans les secteurs suivants :

- Unités d'hospitalisation de courte durée ;
- Centre mère enfant ;
- Pédiatrie ;
- Soins intensifs ;
- Urgence (incluant la salle d'attente) ;
- UCDG/URFI ;
- Unités de psychiatrie ;
- Hémodialyse ;
- Oncologie.

635, boul. Joliet
Baie-Comeau (QC) G5C 1P5
Téléphone : 418 589-3701
Télécopieur : 418 589-3035
www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

Pour le moment, le masque demeure fortement recommandé, *mais non obligatoire*, dans les autres secteurs. Toutefois, la réintroduction du masque pourrait être recommandée ou devenir obligatoire selon l'épidémiologie au sein de l'installation ou du secteur.

Des affiches seront installées dans les secteurs ciblés par le port du masque obligatoire.

Nous vous rappelons que la surveillance quotidienne des signes et symptômes respiratoires, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la distanciation physique demeurent de bonnes pratiques à adopter en tout temps dans l'ensemble des installations et des milieux de soins.